

Département du Var
Arrondissement de Brignoles



Le Cagnet des Maures

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Sommaire

- I. Les perspectives macro-économiques en 2025**

- II. La loi de finances pour 2025 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
 - A. La loi de finances 2025**
 - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**

- III – L'exécution provisoire du budget 2024 et approche rétrospective**
 - A. Le Budget principal**
 - a) La section de fonctionnement**
 - 1. Les charges de fonctionnement
 - 2. Les recettes de fonctionnement
 - 3. Le résultat de fonctionnement 2024 provisoire
 - b) La section d'investissement**
 - 1. Les dépenses d'investissement
 - 2. Les recettes d'investissement
 - 3. Le résultat d'investissement 2024 provisoire
 - 4. L'état de la dette
 - B. Les budgets annexes**

- a) **Le budget annexe de l'eau potable**
- b) **Le budget annexe de l'assainissement**

IV – Les orientations budgétaires 2025

A. Le budget principal

1. La section de fonctionnement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

2. La section d'investissement

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

3. La programmation pluriannuelle

B. Le budget annexe de l'Eau Potable

C. Le budget annexe de l'Assainissement

*** *** *** ***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2025
- II. La Loi de Finances pour 2025 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2024 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2025, budgets principal et annexes

I - LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2025

A – LES PERSPECTIVES AU NIVEAU NATIONAL

Une croissance inférieure à 1 % pour 2025 marquée par des incertitudes politiques, fiscales et commerciales.

Pour la Banque de France et son gouverneur François Villeroy de Galhau, l'économie française tient avec une croissance ralentie : **1.1 % prévus en 2024**, en partie tiré par le commerce extérieur, et **0.9 % prévus en 2025**. La progression devrait se poursuivre en 2026 (1,3 %) et en 2027 (1,3 %) à des niveaux similaires à ceux de la zone euro.

C'est moins bien que prévu car les incertitudes se sont accrues dans l'environnement national et international.

« L'inflation tend à se stabiliser en dessous du seuil de 2% »

Malgré des perspectives budgétaires peu rassurantes, **la consommation et le pouvoir d'achat devraient progresser**. « L'inflation est vraiment le grand changement par rapport aux deux, trois dernières années », note **Olivier Garnier, Directeur Général**, en charge des statistiques, des études économiques et des relations internationales à la **Banque de France**.

En 2025, les prix de l'électricité seraient en baisse (-15% environ pour les tarifs réglementés de vente de l'électricité). Les prix des produits pétroliers seraient également en baisse. Les tarifs d'assurance connaîtraient une augmentation sensible, du fait notamment d'une hausse du taux de cotisation additionnelle de la garantie "catastrophe naturelle".

La BDF prévoit un taux d'inflation de 2,4 % pour 2024 mais en dessous de 2 % à partir du deuxième semestre. Une tendance qui devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation en dessous de 2 % (**1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027**).

Dans le même temps, les salaires devraient augmenter et progresser plus rapidement que l'inflation et se stabiliser autour de 2,8 % d'augmentation. La principale conséquence est un **gain de pouvoir d'achat** sur les salaires ».

Ce regain du pouvoir d'achat doit s'accompagner d'une légère progression de la consommation et d'un renforcement de l'investissement privé.

Autre conséquence positive, la maîtrise du niveau de l'inflation permettrait à **la BDF de baisser ses taux d'intérêt à l'instar de la Banque centrale européenne (BCE)** qui a, pour la quatrième fois en 2024, baissé ses taux d'intérêt pour soutenir l'activité économique européenne. Cela permet aux particuliers et aux entreprises d'emprunter moins cher et ainsi de soutenir l'activité.

Des finances publiques dans le rouge : risque de soutenabilité et de souveraineté

Les finances publiques nationales sont dans un tel état que **Pierre Moscovici**, Président de la Cour des Comptes pointe un « **risque de soutenabilité de la dette et un risque de souveraineté** » (BMFTV 19/01/2025).

Pour le gouverneur de la Banque de France, **François Villeroy de Galhau**, si l'on est sorti de la « maladie aigüe » qu'était l'inflation, on retrouve une « maladie chronique » que sont les finances publiques.

La dette coûte de plus en plus cher. Le budget consacré au paiement des intérêts va dépasser celui de l'Éducation Nationale. La France vit au-dessus de ses moyens. On paye de nos dépenses courantes au détriment des générations futures pour lesquelles nous leur léguons la facture. Ca nuit à la solidarité intergénérationnelle.

Pour le gouverneur, il faudrait en 2025 ramené le déficit de 6.1 % à 5 %, voire 5.5 % pour arriver à 3 % en 2029, niveau alors qui permettra de stabiliser la dette et de respecter les critères européens.

Avec un déficit de 5% en 2025, "la France serait encore dans la zone de crédibilité", selon le gouverneur. Mais "vers les 6% le pays serait dans la zone de fragilité, avec sanction européenne et risque de perte de confiance des investisseurs"

Ce serait en effet moins de confiance, donc moins d'investissements des entreprises ou de consommation des ménages. Le gouverneur rappelle que 86% de ces derniers sont inquiets du niveau de la dette publique.

La France est le pays où il y a le plus de déficit public dans la zone euro. On est à 5.5 % par rapport au PIB ; Sur l'ensemble de l'année nous serons à 6.1% (162,4 milliards d'euros). La moyenne européenne se situe à 3 % de déficit de leur PIB.

Sources : Eurostat, ACDEFI

Alors que le pays se débat dans le marasme politique depuis la dissolution décidée en juin 2024, l'économie est ralentie par l'incertitude. D'ailleurs, l'agence de notation Moody's a abaissé la note souveraine de la France d'un cran, de Aa2 à Aa3.

L'agence de notation souligne que « les finances publiques du pays vont être substantiellement affaiblies dans les années à venir » en raison de la fragmentation politique qui risque « d'entraver la consolidation fiscale » et donc la réduction des déficits budgétaires.

En matière de dette publique, elle se situe à **112.2 % du PIB (deuxième trimestre 2024)** soit le troisième plus fort ratio de l'union européenne.

Sources : INSEE, Eurostat, ACDEFI

Vers une hausse modérée du chômage mais des incertitudes demeurent

Confrontée à une vague de plans sociaux, qui frappe des entreprises comme Michelin ou Auchan et une myriade de TPE-PME, « L'emploi s'étirole mais ne dévisse pas », selon le **chef du département conjoncture de l'Insee, Dorian Roucher**.

Le taux de chômage est aujourd'hui à **7,4 %**, mais pour 2025, la Banque de France comme l'Insee prévoient une **remontée autour des 8%**.

B – LES PERSPECTIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Une croissance résiliente malgré un contexte économique et politique incertain

L'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables, selon la dernière édition des Perspectives économiques de l'OCDE. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et en 2026, contre 3.2 % en 2024.

Les perspectives de croissance varient sensiblement suivant les régions. **Aux États-Unis**, la croissance du PIB devrait s'établir à **2.8 % en 2025**, avant de diminuer à 2.4 % en 2026. **Dans la zone euro**, le redressement des revenus réels des ménages, la situation tendue des marchés du travail et les réductions des taux d'intérêt directs continuent de soutenir la croissance économique. La croissance du PIB devrait être de **1.3 % en 2025** et 1.5 % en 2026. **Au Japon**, le taux de croissance devrait être de **1.5 % en 2025**, avant de diminuer à 0.6 % en 2026. Le **ralentissement de l'activité devrait se poursuivre en Chine**, où la croissance du PIB devrait s'établir à **4.7 % en 2025** et à 4.4 % en 2026.

Au sein des économies les plus avancées, **l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025** puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays.

La situation du marché du travail s'est progressivement « détendue », même si le chômage reste bas par rapport aux niveaux observés par le passé. La forte progression des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation ont renforcé le revenu réel des ménages. La croissance de la consommation privée reste néanmoins atone dans la plupart des pays, compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs.

Les échanges mondiaux se redressent en volume et devraient augmenter de 3.6 % en 2024.

Les Perspectives mettent l'accent sur l'incertitude persistante.

Le contexte international, lui, se tend : les États-Unis sont très offensifs pour attirer les entreprises avec des prix de l'énergie imbattables et la concurrence de la Chine fragilise des secteurs déjà sous tension, comme l'automobile, où l'on voit des fermetures d'usines et de sous-traitants en cascade.

Des projections qui pourraient encore évoluer dans l'hypothèse d'un conflit commercial avec les États-Unis. En effet, alors que Donald Trump a évoqué une **augmentation de 20 % des droits de douane** pour les produits importés aux États-Unis, les effets sur l'économie européenne pourraient être amplifiés. Néanmoins, sur ce point la France reste moins vulnérable que ses voisins européens puisque ses exportations vers les États-Unis représentent seulement 1,7 % de son PIB contre 4,2 % pour l'Allemagne.

Une intensification des conflits en cours au Moyen-Orient pourrait également perturber le fonctionnement des marchés de l'énergie et avoir des effets négatifs sur la confiance et la croissance.

Des réformes structurelles ambitieuses s'imposent pour stimuler la faible croissance de la production potentielle. « Les réformes structurelles sont essentielles pour constituer les fondements d'une croissance plus forte et durable », a déclaré le **Chef économiste de l'OCDE, Alvaro Pereira**. « Les pénuries de main-d'œuvre mettent déjà les entreprises en difficulté dans de nombreux pays, et le vieillissement démographique ne fera qu'exacerber ce problème. Les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les compétences évoluent en fonction de la demande sur les marchés du travail, et que le taux d'activité augmente, en particulier parmi les seniors et les femmes. »

II - LA LOI DE FINANCES POUR 2025 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE

A – LA LOI DE FINANCES POUR 2025

La loi de Finances 2025 qui représente le budget de l'Etat et qui intègre les relations financières avec les collectivités locales devrait être voté courant février.

B - LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

❖ L'ETAT

L'Etat a octroyé au titre de l'année 2024 quatre subventions pour le financement des opérations d'équipement suivantes :

- ✓ 28 000 € pour l'acquisition de locaux à vocation commerciale au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- ✓ 50 000 € au titre de l'opération de création d'une piste cyclable Saint-Andrieux-Roseraies au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR).
- ✓ 49 914 € pour la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Fonds Vert.
- ✓ 60 000 € pour la construction d'un nouveau vestiaire au stade municipal au titre du Fonds de l'Agence Nationale du Sport.

L'Etat sera à nouveau sollicité par la commune au titre de l'année 2025 pour ses projets d'équipement.

❖ LA REGION

La Région a adopté son budget 2025 le 13 décembre dernier. Selon son Président, Renaud Muselier c'est un budget de « *responsabilité et de solidarité* » arrêté « *au prix d'efforts importants, de suppression de dispositifs doublons avec l'Etat ou d'autres collectivités, mais aussi de sanctuarisations nécessaires* ».

❖ Trois budgets sanctuarisés et un renforcé

- **L'agriculture avec 26,8 millions d'€ + 23,1 millions d'€ de fonds FEADER** : pour soutenir un secteur vital pour notre territoire,
- **Les lycées avec 300 millions d'€** : pour garantir aux lycéens un environnement propice à la réussite de leur parcours scolaire,
- **L'aménagement du territoire avec 70 millions d'€** : pour des projets toujours en lien avec le Plan climat une COP d'Avance,
- **Les transports avec 1,53 milliard d'€ (+ 43 %)** : la Région poursuit ses investissements massifs dans les transports afin d'améliorer la mobilité de tous avec notamment la hausse importante du nombre de trains grâce à l'ouverture à la concurrence.

❖ **La chasse aux doublons, vecteur d'économies**

- **Récupération des déchets** : l'ADEME, une agence de l'Etat, le fait déjà. La Région prévoit de réduire fortement son dispositif,
- **Culture** : quand les communes baissent leurs dépenses, la Région s'aligne,
- **V.I.E (Volontaire International en Entreprise)** : cumul avec l'Etat,
- **Chèque bio-éthanol et énergie** : cumul avec d'autres dispositifs de l'Etat.

La Région Sud a octroyé au titre de l'année 2024 une subvention de 100 000 € pour le financement de l'aménagement des espaces publics du centre-ville dans le cadre du projet Agora (Dispositif Nos Communes D'abord – NTDA).

En 2025, la commune sollicitera la Région pour ses nouveaux projets.

❖ **LE DEPARTEMENT**

Le budget 2025 du Département se veut « pragmatique et prudent », avec des efforts d'économie et d'anticipation des besoins.

Ce budget s'appuie sur trois grandes priorités :

- **maintenir les budgets consacrés à soutenir les projets des communes et des territoires**, en appliquant les principes d'équité territoriale et de solidarité qui garantissent la qualité des services publics à tous les varois,
- **préserver les objectifs de développement durable** dans la mise en œuvre des politiques départementales, que ce soit dans la valorisation des espaces naturels, les actions éducatives, le plan vélo, la préservation des ressources en eau ou encore dans l'adaptation au changement climatique des cours de collèges et la production d'énergies renouvelables,
- **poursuivre le plan d'investissement pluriannuel prévu jusqu'en 2027**, à hauteur d'un milliard d'euros, en soutien aux territoires varois ainsi que pour le patrimoine départemental et les sites naturels remarquables, les établissements sociaux et médico-sociaux, les infrastructures cyclables, routières et ferroviaires ainsi que les collèges et les réseaux numériques.

La commune a obtenu du Département au titre de l'année 2024 trois subventions d'un montant de :

- **70 124 € pour la construction d'une piste cyclable Saint Andrieux - Roseraies** au titre des amendes de police;
- **180 000 €** dans le cadre de l'axe « aides aux projets communaux », répartie comme suit :
 - 100 000 € pour les travaux sur le réseau d'eau potable av. Frédéric Mistral et rue Jean Aicard.
 - 80 000 € pour l'éclairage du stade municipal.
- **14 000 €** dans le cadre du Fonds d'initiative cantonale (F.I.C.) pour le renouvellement des jeux pour enfants du parc Frédéric Mistral.

La commune sollicitera à nouveau le Département pour son programme d'actions 2025.

❖ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

La commune du Cannet des Maures est membre de la communauté de communes Cœur du Var pour la gestion de certaines compétences comme la collecte et le traitement des ordures ménagères et autres déchets, l'aménagement du territoire, la mobilité d'intérêt communautaire ou encore la gestion de certaines zones d'activité économique, etc.

La Communauté de communes intervient en amont en matière de financement au titre du dispositif « Nos territoires d'abord » (C.R.E.T.). La Région fixe des enveloppes financières au niveau de chaque territoire, en l'occurrence Cœur du Var pour Le Cannet des Maures. Rappelons que la commune espère un financement pour son plan vélo et pour l'opération AGORA d'aménagement de l'espace public du Centre-Ville.

La commune du Cannet des Maures a obtenu en 2024, une dotation de solidarité communautaire de 35 301 € tel qu'indiqué dans le tableau :

Commune	DSC 2024
BESSE-SUR-ISSOLE	33 560
CABASSE	29 824
LE CANNET-DES-MAURES	35 301
CARNOULES	41 499
FLASSANS-SUR-ISSOLE	29 164
GONFARON	58 792
LE LUC EN PROVENCE	115 196
LES MAYONS	20 264
PIGNANS	55 738
PUGET-VILLE	47 703
LE THORONET	32 959
	500 000

III – L’EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2024 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

Cette partie portera sur l’exécution provisoire du budget 2024 avec une approche rétrospective.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

a. La section de fonctionnement

1. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à **5 848 357 €** en 2024.

Les charges de personnel se montent à 3 801 587 € pour l’année 2024.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, **il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel** dont le montant s’élève à **632 036 €**. Le montant des charges du personnel est alors ramené à **3 169 551 €**.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes.

Ce poste est en augmentation en 2024 de 2.26 % par rapport à 2023. Cette hausse s’explique par le glissement vieillesse-technicité (avancement, etc) et par la revalorisation du point d’indice de +3.5 %.

Le ratio élevé des charges de personnel s’explique également, par la qualité et l’étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal.

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la **dynamique des recettes fiscales** (5 077 674 € en 2024 soit + **1.9 %** par rapport à 2023 (+**7.44 %** si l’on compare **uniquement les impôts locaux direct**) ; 4 982 831 € en 2023 soit + **8 %** par rapport à 2022 ; 4 612 299 € en 2022 soit + 10.30 % par rapport à 2021 ; + **4.44 % en 2021** par rapport à 2020).

En 2024, les charges de personnel représentent 56 % des recettes de fonctionnement réelles. A titre comparatif, en 2023, les charges de personnel représentent 57.60 % des recettes de fonctionnement, et en 2022, 56.79 % des recettes de fonctionnement (58.02 % si l'on enlève les recettes exceptionnelles de provisions).

La dynamique des impôts directs locaux encaissés permet de compenser la hausse des charges de personnel tel que le graphique ci-après l'illustre sur la période 2017-2024 :

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2024 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	250 000 €
- Budget du Centre Communal d'Action Sociale	110 000 €
- Syndicat intercommunal de la Source d'Entraigues	3 720 €
- Commune des Mayons	4 568 €
- Remboursements maladie, etc.	164 720 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	30 000 €
- Remboursement contrats aidés	69 028 €
Total :	632 036 €

Les charges à caractère général représentent **1 325 833 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en hausse de 11 %. Il faut noter que la hausse des assurances aux biens, sans rapport avec la sinistralité, est très forte en 2024 (+ 45 000 €). Les autres dépenses à caractère général en hausse en 2024 portent sur les dépenses induites par la construction du nouveau bâtiment Les Terrasses de la Gare (contrats de maintenance, etc), le reversement de la taxe de séjour additionnelle à la Région depuis 2024 (Ligne TGV) ; des dépenses d'entretien de la voirie - peintures routières, abattage d'arbres ; la location d'un véhicule pour la cantine en 2024 pour le transport des repas à la cuisine de l'école maternelle et la location de la nacelle notamment pour les festivités en hausse.

Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2024 à **456 506 € euros**. Les dépenses sont en hausse de 16 %. Cette augmentation s'explique par une hausse de la subvention d'équilibre au

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) ; un financement complémentaire pour le service de transport urbain (TACO) ; le paiement d'une étude commandée au syndicat intercommunal Terre d'énergie Var pour l'éclairage du stade et deux subventions en hausse pour le comité d'animation et pour le Club Athlétique Cannétois.

Au total, **les dépenses de fonctionnement courantes 2024** sont en hausse de **5.27 %** par rapport à 2023.

Parmi les autres postes de dépenses, les dotations aux amortissements des immobilisations ont été réalisées pour 230 803 €. Rappelons que l'amortissement des immobilisations est une obligation pour les collectivités locales. Celle-ci consiste à prévoir au budget chaque année une provision afin de renouveler les immobilisations hors d'usage suite à l'usure ou à l'obsolescence. L'amortissement représente donc de l'autofinancement réalisé par la commune.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2024 se sont élevées à **6 948 065 euros**. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :

Avec **5 077 674 €** en 2024, **les impôts et taxes** représentent le poste principal des recettes (**73.08 %**).

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **633 901 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement – D.G.F. (174 177 €), versée par l'Etat, est en augmentation en 2024 de 22.44 %. Cette augmentation est portée par une population en hausse au Cannet des Maures (+ 24 242 € à ce titre). Comparativement à la D.G.F. perçue en 2012, le manque à gagner cumulé, de 2013 à 2024 s'établit à **5 786 000 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux correspondante.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **6 673 000 €** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie (6 354 000 € en 2023, 5 970 000 € et 5 664 000 € respectivement en 2022 et 2021) **sont en hausse de 5,03 %**. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des ressources fiscales (+2 % en 2024 après + 8.03 % en 2023 après + 10.22 % en 2022).

Cette hausse de 5.03 % des ressources de fonctionnement courantes permet de compenser l'augmentation des dépenses de fonctionnement courante (excédent de 40 KE)

Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2024 au Cannet des Maures

Il faut souligner **le dynamisme des bases d'imposition** de 2008 à 2024.

Les bases du foncier bâti ont augmenté de **84.89 %** sur la période, soit **plus de 5 % d'augmentation en moyenne annuelle**.

A noter que pour la taxe d'habitation, les bases d'imposition sont passées de 7 457 KE en 2020 à 881 KE d'euros en 2024 suite à la réforme fiscale à partir de 2021 portant sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales. **La commune ne perçoit plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. Rappelons que cette suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la fiscalité départementale en matière de foncier bâti, plus une dotation complémentaire de l'Etat pour la commune du Cannet des Maures.

Ainsi, les bases d'imposition liées à la taxe d'habitation ne représentent plus que 10,25 % (48.35 % avant la réforme) de l'ensemble des bases pour lesquelles la commune conserve un pouvoir sur les taux.

Rappelons également que la baisse des bases d'imposition du foncier bâti de 2020 (6 594 K€) à 2021 (6 344 K€) figurant sur le tableau ci-dessous fait suite à la décision du gouvernement de réduire de moitié les bases d'imposition des établissements industriels. L'Etat compense ce manque à gagner par le versement à la commune d'allocations compensatrices.

(Evolution des bases d'impositions en milliers d'euros)

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+65,96 % de 2011 à 2024). L'assiette de la cotisation foncière des entreprises augmente en moyenne annuelle de plus de 5 % sur la période et témoigne de la dynamique du tissu économique sur le Cannet des Maures.

Il faut là encore préciser que les bases de 2020 à 2023 sont passées de 2 716 K€ à 2 246 K € du fait de la décision gouvernementale de réduire de moitié les bases de cotisation foncières des entreprises pour les établissements industriels. Cette réduction fait également l'objet de compensation financières par l'Etat.

Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

Ainsi, la dynamique du tissu économique au Cannet des Maures profite également aux dix autres communes de Cœur du Var. La hausse des bases d'imposition en matière économique liée à la **création d'entreprises** au Cannet des Maures, **a permis de contribuer au budget de la Communauté de Communes Cœur du Var pour 2 620 000 € depuis 2015**, année de mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et pour les taxes foncières.

En 2024, au sein des bases, la taxe d'habitation et les taxes foncières représentent respectivement 10.25 % et 89.75 % tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :

Le produit des impôts locaux directs en 2024 (poste principal des sources de recettes), repose sur le foncier bâti à près de 90 %. La hausse du produit fiscal relatif à la taxe sur le foncier bâti est très dynamique au regard de la hausse de la population Cannétoise et à l'installation de nouveaux professionnels.

A l'instar des bases d'imposition, **le produit de la fiscalité locale** est très dynamique avec **+ 78.8 %** de hausse entre 2008 et 2024, soit **+ 4.93 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le

produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de **2 406 236 €** en 2008 à **4 520 667 €** en 2024.

L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2024 (en KE) figure dans le tableau ci-après :



De 2008 à 2024, le produits des impôts locaux et des dotations compensatrices a augmenté de +88 % (soit +5.2 % en moyenne annuelle)

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2024 est illustrée dans le graphique ci-après :

Le produit de la taxe d'habitation représente 3.40 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 67.27 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 29.33 %.

Parmi les impôts locaux directs et dotations compensatrices, la taxe sur le foncier bâti est la plus dynamique. La taxe foncière sur le foncier bâti représente près des deux tiers.

En matière de vote des taux d'imposition par la commune, le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution depuis 2007 :

⁽¹⁾ Ajustement taux imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

⁽²⁾ Taux de 16.97 % de la taxe d'habitation qui ne s'applique que pour les résidences secondaires.

⁽³⁾ Le taux du foncier bâti est passé de 16.72 % à 33.99 % en raison du transfert du taux départemental qui compense en partie la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

3. Le résultat de fonctionnement 2024 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2024 ressort à + **1 089 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes). **Celui-ci est en hausse de + 3.81 %.**

L'exercice 2024 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 1 099 708 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. **L'excédent de fonctionnement 2024 sera affecté en totalité en recettes d'investissement au budget 2025.**

b. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **2 632 420 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **2 263 878 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 115 545 € en 2024.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement provisoires pour le budget principal se sont élevées à **3 095 145 €** en 2024.

Les recettes principales portent sur les subventions d'investissement allouées à la commune pour 912 521 € (29,48 %), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2023 pour 938 171 € (30,31 %), la reprise de l'excédent d'investissement 2023 (10,16 % du total soit 314 561 €), la réalisation d'un emprunt de 240 000 € pour l'acquisition d'une balayeuse (7,76 %), le produit des taxes d'aménagement pour 193 676 € (6,26 %), le Fonds de récupération de la TVA pour 169 180 € (5,47 %), l'amortissement des immobilisations pour 230 803 € (7,46 %), les opérations liées à l'intégration des études sur les immobilisations concernées pour 45 842 € (1,48 %) et enfin 47 067 € (1,52 %) liés au remboursement d'avances dans le cadre de marchés publics.

3. Le résultat d'investissement provisoire 2024

Le résultat d'investissement provisoire 2024 est un **excédent** qui s'établit à **462 724 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2025.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **374 082 €** et **351 085 €**, le résultat d'investissement 2024 est de + **439 727 €**.

c. Le résultat global provisoire 2024

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de + **1 099 706 €** et de + **462 724 €**, ressortirait à + **1 562 430 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établirait à + **1 539 433 €**.

4. L'état de la dette.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, **l'endettement**, en euros par habitant, **est passé de 845 €** au 31/12/2007 à **452 €** au 31/12/2024 (ratio similaire en 2023).

On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **32.84 %** et l'encours par habitant de **46.44%**.

A titre de comparaison, au 31/12/2023, **l'encours moyen de la dette par habitant** pour les communes de même strate **était de 698 € contre 452 € pour le Cagnet des Maures.**

La commune dispose de marges de manœuvre en matière d'endettement pour investir à terme.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2024 jusqu'en 2033.

Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

B. Les budgets annexes

a) Le budget annexe de l'eau potable

Les recettes et les dépenses d'exploitation 2024 provisoires sont respectivement de **878 945 €** et **811 282 €**. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de **67 663 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2024 provisoires s'établissent à 1 148 165 € et 836 545 €. Il en ressort un **excédent** de **311 620 €**. En tenant compte des reports 2024 en dépenses de **55 000 €** et en recette de **26 000 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de 282 620 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global** de **379 283 €**. En tenant compte des reports 2024 qui participent à la détermination des résultats, il en ressort un **excédent** de **350 283 €**.

b) Le budget annexe de l'assainissement

Les recettes et les dépenses d'exploitation provisoires 2024 sont respectivement de **578 343 €** et **555 941 €**. Il en résulte un **excédent de fonctionnement** de **22 402 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2024 provisoires sont de **1 136 226 €** et **474 222 €**. Il en ressort un **excédent de 662 004 €**. En tenant compte des reports 2024, soit **41 875 €** en recettes et **36 000 €** en dépenses, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de 667 879 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent de 684 406 €. **En tenant compte des restes à réaliser de 2024, l'excédent ressort à 690 281 €**.

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2025 devraient s'établir à 6 729 000 €, en hausse de 1.92 % par rapport au budget primitif 2024.

Parmi les dépenses de fonctionnement courantes, il faut souligner :

- 1. Les charges à caractère général (chapitre 011) n'augmentent que de 0.87 % en deçà du taux d'inflation prévisionnel 2025 ;**
- 2. Les charges prévisionnelles de personnel 2025 (chapitre 012) sont en progression de 4.88 % liées au glissement-vieillesse-technicité** qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc. Cette augmentation répond également aux besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.
- 3. La hausse des charges de gestion courante (chapitre 65) est due à une participation de 59 000 € de la commune en 2025 au syndicat intercommunal d'énergie pour la modernisation du parc d'éclairage public sur la commune du Cannet des Maures.**
- 4. Les charges financières (chapitre 66) sont en hausse de 6 000 € du fait du prêt réalisé en 2024 pour l'acquisition d'une balayeuse.**
- 5. D'une manière générale, la volonté de la commune de maintenir le niveau et la qualité des services publics tout en s'efforçant d'améliorer l'efficience de la dépense publique a un coût.**

b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2025 atteindraient également le montant de 6 729 000 €, en hausse de 1.92 % par rapport au budget primitif 2024.

Chap	Libellé chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Solde	%
002.	Résultat de fonctionnement reporté	75 000,00	0,00	-75 000,00	-100,00%
013.	Atténuations de charges	60 000,00	38 942,78	-21 057,22	-35,10%
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 119,22	162 470,22	2 351,00	1,47%
70.	produits des services, du domaine et ventes divers	584 750,00	655 550,00	70 800,00	12,11%
73.	Impôts et taxes	4 940 937,00	5 065 937,00	125 000,00	2,53%
74.	Dotations et participations	568 859,78	593 000,00	24 140,22	4,24%
75.	Autres produits de gestion courante	172 700,00	203 100,00	30 400,00	17,60%
78.	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	39 634,00	10 000,00	-29 634,00	-74,77%
Recettes de fonctionnement :		6 602 000,00	6 729 000,00	127 000,00	1,92%

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2025 pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, les taux proposés en 2025 qui feront l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante seront de :

- **17.45 %** pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- **34.99 %** pour le taux de taxe sur le foncier bâti ;
- **83.10 %** pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le **produit issu des impôts locaux devrait totaliser 3 228 000 €** en 2025 (Taxe d'habitation et taxes foncières). Le produit devrait être en hausse par rapport à 2024 du fait de l'actualisation des bases d'imposition par l'Etat (+ 1.7 %) ; et du fait de l'augmentation de la population et par l'installation de nouveaux professionnels au Cannet des Maures.

A noter également que la commune devrait voir sa dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en hausse en 2025 du fait principalement de l'augmentation de la population suite au dernier recensement (+ 20 000 € attendus).

Il faut également noter la hausse des produits d'exploitation liés aux services scolaires et périscolaires (cantine, périscolaire) en hausse de 20 000 € du fait principalement de l'accroissement des effectifs accueillis.

2. La section d'investissement

a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2025 devraient s'élever à **4 244 870 €** hors restes à réaliser.

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières** s'établiraient à **501 470 €** ; celles-ci portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **134 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour **362 470 €** dont :

- 100 000 € d'intégration d'études en immobilisations définitives,
- 100 000 € pour comptabiliser les remboursements d'avances dans le cadre de marchés publics,
- 150 000 € prévus de travaux en régie,
- 12 470 € pour l'amortissement des subventions d'équipement.

Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèveraient à **3 743 400 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2025 sont ci-après détaillées :

Objet 2025	Propositions 2025
Projet "AGORA" : travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville	755 000
« Petites Villes de Demain » : foncier, travaux, notamment acquisition locaux commerciaux (176 KE)	576 000
Travaux et diagnostics de voirie, éclairage public, mobilier urbain	761 500
<i>Détaillé comme suit</i>	
<i>Voirie : Divers travaux voirie dont rue du Bosquet, impasse de Vienne, chemin de Sainte Maisse, impasse de la pinède, arasement et confortement du fossé carrefour chemin des Thermes</i>	210 000
<i>La Pardiguière : aménagement sécurité au niveau des divers carrefours ; éclairage public ; travaux de voirie enrobé sur les entrées des divers chemins</i>	250 000
<i>Modernisation du parc d'éclairage public</i>	72 500
<i>Reprise de l'accotement Saint Andrieux</i>	60 000
<i>Mise à jour des panneaux d'adressage + signalisation des chemins</i>	48 000
<i>Dispositif Ville amie des aînés : acquisition de bancs</i>	41 000
<i>Chantier ADESS (entretien, restauration voirie, terrains)</i>	20 000
<i>Reprise trottoirs et abattage arbre Traverse Taurelle</i>	20 000
<i>Réfection du trottoir devant la maison de la fraternité, rue du Lavoir</i>	15 000
<i>Peintures routières</i>	10 000
<i>Mobiliers urbains</i>	10 000
<i>Diagnostic voirie</i>	5 000
Acquisition de terrains agricoles et forestiers, et de terrains soumis à emplacement réservé	306 000
Marketing territorial	200 000
Travaux salle du Recoux : Mise en conformité incendie	160 000
Stade : éclairage	155 000
Travaux écoles : remplacement du toboggan + sol souple maternelle; aménagement et végétalisation du parking Mistral + jeux école élémentaire, équipement et mobilier de cuisine	153 900
Etudes AVELO 3 et création d'une piste cyclable	130 000
Construction d'un padel	100 000
Divers travaux, aménagements de bâtiments publics : diagnostics énergétiques, installations techniques, matériaux (dont matériaux travaux réalisés par le personnel, installations techniques des bâtiments communaux à renouveler, installation alarme mairie, etc.	80 200
Restauration et valorisation du cimetière au Vieux-Cannet et de la chapelle Saint-Jean	75 000
Ville verte : plantation d'arbres	60 000
Dépenses favorisant la biodiversité et l'environnement (ABC, LPO, inventaires); panneaux pédagogiques; matériels d'animation; équipement ferme pédagogique et ferme maraîchère municipale	59 500
Matériels informatiques, logiciels et matériels de bureau pour les services administratifs : serveurs, ordinateurs, etc	53 000
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000

Mobiliers, équipements techniques divers : outillage, équipement festivités et communication, mobilier de rangement, etc	44 300
Maison de la fraternité : remplacement des fenêtre (R+1) et de tous les volets (sécurité)	19 000
Réalisation de films (festivités et vœux) Constitution archives vidéo municipales pour événements annuels	10 000
Total	3 743 400

Les restes à réaliser 2024 en dépenses d'équipement s'établissent à 374 082 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2025 à **4 618 952 €**.

Récapitulatif dépenses d'investissement 2025 :

Reports 2024 :	374 082 €
Dépenses financières 2025 (Remboursement emprunt, travaux régie, etc)	501 470 €
Dépenses d'équipement nouvelles 2025	3 743 400 €

Total :	4 618 952 €
----------------	--------------------

b. Les recettes

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2025 totaliseraient **4 267 867 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	634 114
Fonds de compensation de la TVA	290 000
Taxes d'aménagement	100 000
Vente terrain de la Sourcette	240 000
Excédent de fonctionnement capitalisé 2024	1 099 706
Subventions d'investissement	357 444
Reprise excédent d'investissement 2024	462 724
Intégration études en immobilisations définitives	100 000
Comptabilisation remboursement avances par fournisseurs dans le cadre des marchés publics	100 000
Cautions encaissées en 2025	5 000
Emprunt requalification centre-ville dont prêt relais CT (Agora)	460 775
Emprunt d'équilibre	418 104
TOTAL :	4 267 867

Les restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement sont de **351 085 €**.

En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2025 à **4 618 952 €**.

Récapitulatif recettes d'investissement 2025:

Reports 2024 : 351 085 €
Recettes d'investissement nouvelles 2025 4 267 867 €

Total : 4 618 952 €

3. Programmation pluriannuelle

En 2025, les travaux relatifs au Projet "AGORA" : travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville feront l'objet d'une autorisation de programme.

Dépenses	Intitulé de l'autorisation de programme	Nature dépenses	Montant	Crédits de paiement	
				2025	2026
	AP2025-01 - travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville	Maîtrise d'œuvre, travaux	1 830 000	755 000	1 075 000

Recettes	Intitulé de l'autorisation de programme	Nature recettes	Montant	Financement		%
	AP2025-01 - travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville	Subventions obtenues	1 830 000	294 225,56	375 667,60	36,61%
		Prêt relais FCTVA		112 117,50	159 637,50	14,85%
		Emprunt		348 656,94	539 694,90	48,54%

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le budget annexe de l'eau potable en 2025 devrait s'équilibrer à **983 800 €** en section de fonctionnement et à **718 680 €** en investissement (reports 2024 compris).

Les dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2025 à **663 680 €** H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Remboursement capital dette	25 000
Amortissement subventions d'équipement	23 087
Intégration études sur immobilisations	50 000
Matériels d'exploitation : compteurs, vannes, etc	42 000
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux (fuites, casses...)	30 000
Travaux de régulation de la pression du réseau : limiteur/ hydrostab	46 000
Mouillères / costettes : renouvellement de la canalisation PVC 90 - 700ml (urgent fuites)	120 000

8 mai/Verdun/Esquier : renouvellement canalisations du centre-ville - 300 ml	60 000
Ste Maisse : réseau eau potager municipal + zoo (à partir de SCP) - 2 x 100 ml	20 000
Travaux réseau alimentation VARECOPOLE (Etudes, maîtrise d'œuvre)	70 000
Programme pluriannuel de travaux	177 593
Total :	663 680

Les dépenses d'équipement reportées 2024 s'élèvent à 55 000.00 € H.T..

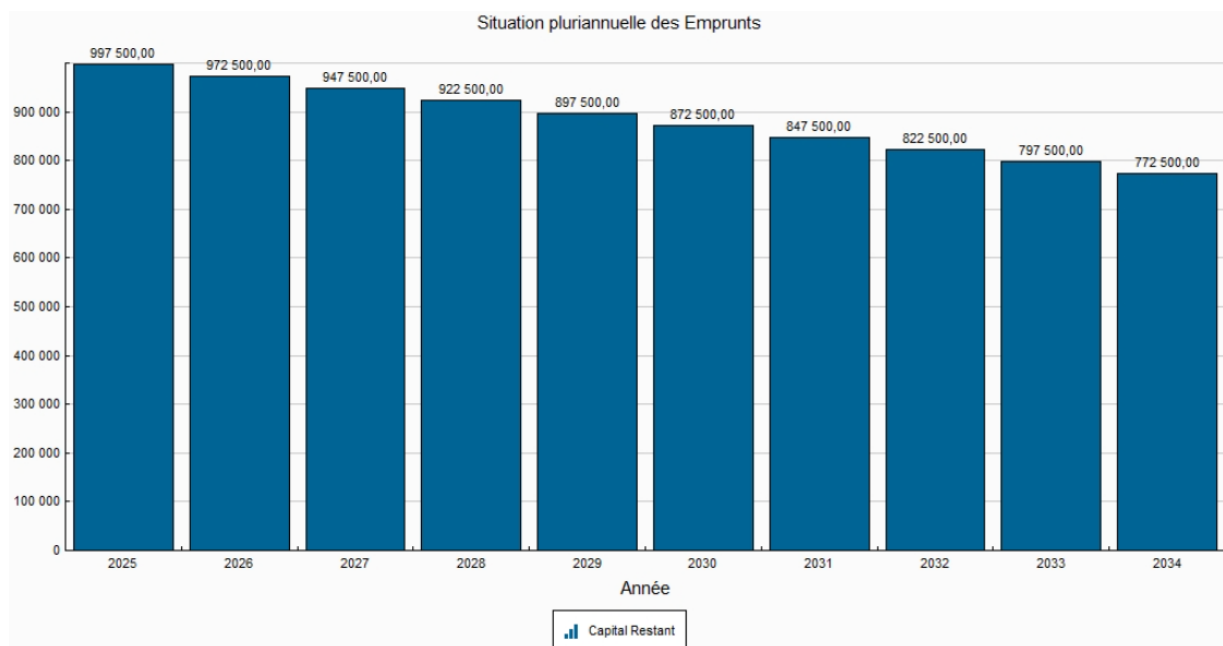
Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** s'établissent à **718 680 €** telles que précisées ci-dessous :

- Subventions reportées 2024 :	26 000 €
- Excédent d'investissement 2024 reporté	311 619 €
- Amortissement des immobilisations :	161 061 €
- Intégration études sur immobilisations	50 000 €
- Subvention du Département travaux réseau eau potable av. Frédéric Mistral et rue Jean Aicard	100 000 €
- Subvention Cœur du Var réseau alimentation Varécopôle	70 000 €
- Total	718 680 €

En matière d'endettement, la commune a réalisé deux prêts, de 400 000 € en 2023 et de 600 000 € en 2024 afin de procéder à des renouvellements et des extensions de réseaux.

La dette au 1^{er} janvier 2025 est de **997 500 €**.

L'annuité de remboursement 2025 totalise 58 176 € dont 25 000 € de remboursement du capital de la dette et 33 176 € d'intérêts.



Dettes au 1^{er} janvier (Budget eau potable)

B. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement en 2025 devrait s'équilibrer à **564 570 €** en section de fonctionnement et à **971 363€** en investissement (reports 2024 compris).

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2025 à environ **935 363 € TTC** telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Amortissement subventions d'équipement	46 012
Remboursement capital dette 2025	116 000
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	120 000
Matériels d'exploitation	30 000
Hydrocurage des réseaux	10 000
Sainte Maïsse : extension réseau - 400 ml	80 000
Liaison Ste Maïsse - Perrache : extension réseau - 250 ml	50 000
Agrandissement de la STEP pour raccordement VARECOPOLE : Etudes, AMO, MOE, CT, CSPPS...	50 000
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux	10 000
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau (Détail)	423 351
Total :	935 363

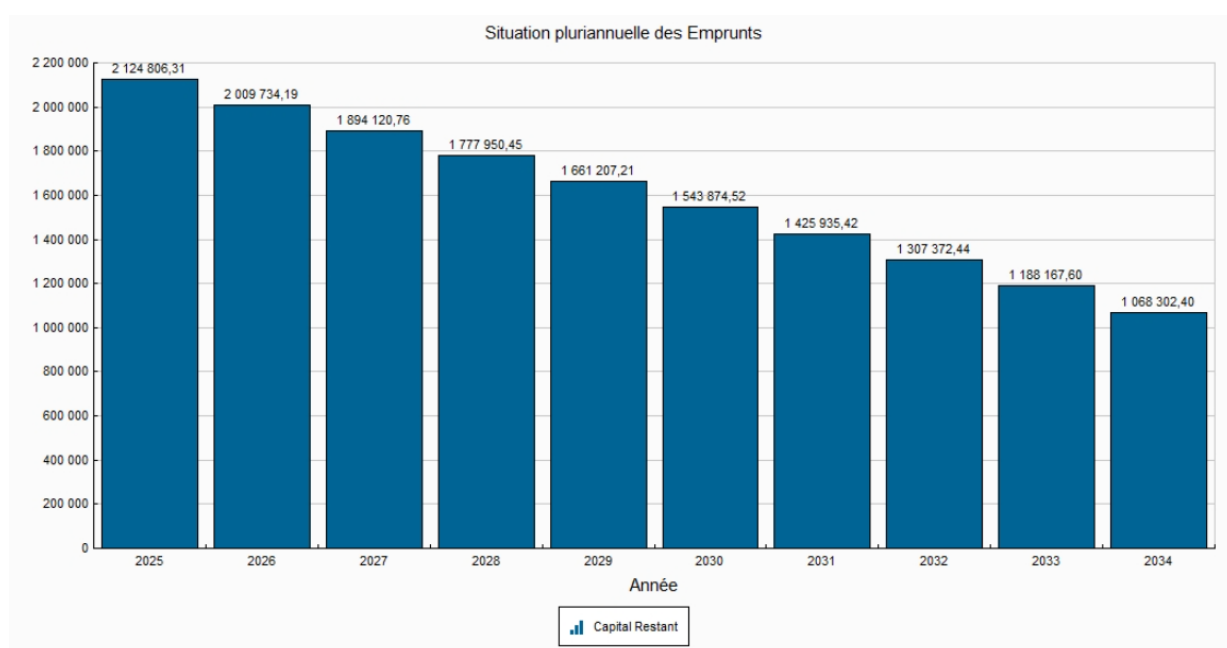
Les dépenses d'équipement reportées 2024 s'élèvent à 36 000,00 € TTC.

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2025 s'établissent à **971 363 €** telles que précisées ci-dessous :

- Subventions reportées 2024 :	41 875 €
- Fonds de compensation de la TVA	40 000 €
- Excédent d'investissement 2024 reporté	662 003 €
- Amortissement des immobilisations	177 485 €
- Subvention Communauté de communes Cœur du Var études Agrandissement STEP raccordement VARECOPOLE	50 000 €
- Total	971 363 €

En matière d'endettement, la dette au 1^{er} janvier 2025 est de **2 124 806 €**. La construction de la station d'épuration avait nécessité de réaliser deux emprunts d'un montant de 1 700 000 €.

L'annuité de remboursement 2025 totalise 185 195 € dont 115 125 € de remboursement du capital de la dette et 71 070 € d'intérêts.



Dette au 1^{er} janvier (Budget assainissement)